



Conseil syndical du 06 février 2025

Monsieur Roland JACQUEMIN Président

Délibération n° 02

Objet : Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Syndical du 07 novembre 2024

Extrait du registre des délibérations du conseil syndical

Date de la convocation	30 janvier 2025	Présents Mandamas Massieurs
		Mesdames, Messieurs
Observation :		GBCA (770 voix): Titulaires: Jacquemin, Bonin,
		Bonnans-Weber, Constantakatos, Guyod, Jager,
		Jeannin, Kneip, Moutarlier, Rousseau – Suppléants :
		Cabrol, Castaldi, Meslot, Trapp
		RBFC (210 voix) : Titulaires : Neugnot, Oternaud,
		Ternant
		CCST (120 voix): Titulaires: Hottlet, Rousse
		CCVS (40 voix) : Titulaire : Coddet — Suppléant : Salort
Nombre de voix	1140	
-Nombre de voix pour	1140	Procurations
-Nombre de voix contre	0	De M Picard (GBCA) à M Guyod (GBCA)
-Abstentions	0	De Mme Larcher (CCST) à M Hottlet (CCST)
Délibération adoptée à	l'unanimité des votants	

Le Conseil Syndical s'est réuni le jeudi 7 novembre 2024 à 12h15.

Date de la convocation : 31 octobre 2024.

Présents

Mesdames, Messieurs Jacquemin, Bonin, Gilbert, Guyod, Jager, Jeannin, Ketfi-Charif, Kneip, Moutarlier, Picard, Rousseau, Cabrol, Castaldi, Meslot, Trapp, Oternaud, Ternant, Bequillard, Hottlet, Rousse, Coddet, Salort.

Procurations

De M Constantakatos à M Jacquemin De M Neugnot à M Oternaud De Mme Larcher à M Hottlet De M Vallverdu à M Coddet De M Oternaud à M Salort

Excusées

Mesdames Caloprisco-Chagnot, Ivol, Iannicelli

Observations

Délibération 38 : Arrivée de M Kneip, M Gilbert et Mme Ketfi-Charif

Délibération 43 : Départ de M Oternaud qui remet pouvoir à M Salort. Le pouvoir de M Neugnot n'est plus comptabilisé à partir de cette délibération.

Ordre du jour

- 35 Nomination du Secrétaire de séance
- 36 Composition du Conseil Syndical
- 37 Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Syndical du 27 juin 2024
- 38 Budget supplémentaire 2024
- 39 Achat de 8 bus articulés à hydrogène-Phase 2
- 40 Remplacement de l'offre de Vélos en Libre-Service
- 41 Renouvellement flotte ALS et RTTB
- 42 Remplacement du Système de Facturation Multiservice SFM
- Avenant n° 2 à la convention relative à la tarification multimodale Pass'OK sur le périmètre des transports urbains et ferroviaires de l'Aire Urbaine de Belfort Montbéliard Héricourt
- 44 Admissions en non-valeur de produits irrécouvrables SMTC

DELIBERATION N° 35 - Nomination du Secrétaire de séance

Vu la délibération de Monsieur le Président,

Par 1 080 voix pour,

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical désigne Monsieur Stéphane GUYOD pour remplir la fonction de Secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 36 - Composition du Conseil Syndical

Vu la délibération de Monsieur le Président,

Par 1 080 voix pour,

Le Conseil Syndical prend acte des désignations effectuées pour la constitution du "Collège institutionnel" du Grand Belfort Communauté d'Agglomération.

DELIBERATION N° 37 – Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Syndical du 27 juin 2024

Vu la délibération de Monsieur le Président,

Par 1 080 voix pour,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical adopte le procès-verbal du 27 juin 2024.

DELIBERATION N° 38 - Budget supplémentaire 2024

Vu la délibération de Monsieur le Président,

Par 1 290 voix pour,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical adopte le budget supplémentaire 2024.

Envoyé en préfecture le 10/02/2025
Reçu en préfecture le 10/02/2025
Publié le 1 0 FEV. 2025

ID: 090-259000016-20250206-2025_02-DE

DELIBERATION N° 39 – Achat de 8 bus articulés à hydrogène-Phase 2

Vu la délibération de Monsieur le Président,

Par 1 220 voix pour,

Par 70 voix un élu s'abstient (Mme Ternant - RBFC),

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- Valide les orientations du présent rapport,
- Autorise le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution du présent rapport.

DELIBERATION N° 40 - Remplacement de l'offre de Vélos en Libre-Service

Vu la délibération de Monsieur le Président,

Par 1 290 voix pour,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- Autorise le Président à lancer la procédure d'achat de la Phase 1 des Vélos en Libre-Service électriques, via la CATP ;
- Soumet à la commission tarifaire les montants de participation facturés aux usagers et partenaires que sont les communes et autres établissements ;
- Étudie la faisabilité de la phase 2 visant à étendre le service dans le Territoire de Belfort.

DELIBERATION N° 41 - Renouvellement flotte ALS et RTTB

Vu la délibération de Monsieur le Président,

Par 1 290 voix pour,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- Valide les orientations du présent rapport,
- Autorise le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution du présent rapport.

DELIBERATION N° 42 – Remplacement du Système de Facturation Multiservice – SFM

Vu la délibération de Monsieur le Président,

Par 1 290 voix pour,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical valide le présent rapport et autorise le Président à signer tous les actes nécessaires à son exécution.

DELIBERATION N° 43 – Avenant n° 2 à la convention relative à la tarification multimodale Pass'OK sur le périmètre des transports urbains et ferroviaires de l'Aire Urbaine de Belfort Montbéliard Héricourt

Vu la délibération de Monsieur le Président,

Par 1 220 voix pour,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- Valide les termes de l'avenant n° 2 du Pass'OK joint à la délibération,
- Autorise le Président à signer l'avenant et tous les actes à venir dans l'exécution de la délibération.

Envoyé en préfecture le 10/02/2025

Reçu en préfecture le 10/02/2025

Publié le 10 FEV. 2025



ID: 090-259000016-20250206-2025_02-DE

DELIBERATION N° 44 - Admissions en non-valeur de produits irrécouvrables SMTC

Vu la délibération de Monsieur le Président, Par 1 220 voix pour,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- Se prononce sur l'admission en non-valeur des créances susvisées, étant précisé que cela ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur s'il s'avérait possible, sauf créances éteintes par décisions de justice;
- Rejette l'admission en non-valeur du titre recouvré et des titres à présent recouvrables ;
- Autorise le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical adopte le présent procès-verbal.

Certifiée exécutoire, Le Président, Roland JACQUEMIN

Le Secrétaire de séance, Stéphane GUYOD